VILLE DE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE R-2025-199 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 11 novembre 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage R-2025-199 suivante:

Immeuble affecté

Bâtiment au 11, rue de Cannes
No de cadastre : 1 460 653
No de dossier : DM-179

Nature de la dérogation

Autoriser une surface minimale de 43 % de maçonnerie sur l'élévation latérale gauche, alors qu'une surface minimale de 50 % de maçonnerie est requise sur chaque élévation pour les matériaux de « type 1 » prescrits à la zone R-300.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 26 octobre 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière